

Pôle communication

Mercredi 5 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 5 octobre, a examiné **un** avant-projet de loi du pays ; arrêté **deux** projets de délibération du Congrès ; adopté **deux** délibérations du gouvernement, **26** arrêtés ; examiné **28** dossiers d'étrangers et émis **un** avis sur un projet de décret.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### Au visa de Gilbert Tyuienon et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné avant-projet de loi du pays portant création de la taxe pour le développement et la promotion du tourisme de croisière.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Une taxe pour le développement et la promotion du tourisme de croisière »*

### Projets de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant la délibération modifiée n° 60/CP du 30 mars 2017 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI-NC).

➤ *Voir le communiqué détaillé « Modification des statuts de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant l'acquisition par la Nouvelle-Calédonie d'un ensemble immobilier (bureaux et parkings) visant à accueillir les agents concernés par le transfert du recouvrement de

l'ensemble des impôts de la paierie de la Nouvelle-Calédonie à la direction des Services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie (DSF), mission qui induit des agents et des locaux supplémentaires.

La Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), propriétaire de bureaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Jules-Garnier, à l'angle des rues du Général Mangin et de la Somme à Nouméa, où la DSF occupe une grande partie des lieux, a fait part de son intention de vendre ses locaux. La proposition de vente porte sur des locaux d'une superficie de 534 m<sup>2</sup> constitués notamment de quinze bureaux et d'une salle des coffres ainsi que sur 12 places de parking, pour un prix total de 160 millions de francs.

## Projets de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec le contreseing d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **deux** affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour la formation d'instituteur à 40 étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré en Nouvelle-Calédonie, à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC). Cette aide de 10 000 francs par semaine de stage, correspond aux deux périodes de « pratique accompagnée » et « en responsabilité », dans les écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie, que les étudiants sont tenus de suivre.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de deux millions de francs en nature au projet d'école « renforcer les pratiques de lecture », au titre de l'exercice 2022. Cette somme va permettre de commander une liste d'ouvrages de littérature jeunesse mettant la priorité sur le français. Ces ouvrages seront offerts aux classes de CM2 des écoles primaires de Nouvelle-Calédonie inscrites au projet.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 7,5 millions à la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP), au titre de l'exercice 2022.

## Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, dénommée « Pharmacie de Ouémo ».

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CANC). Le budget modifié 2022 de la Chambre est arrêté comme suit :

- compte de résultat : 1,42 milliard de francs en recettes, 1,39 milliard en dépenses et un résultat de 29,16 millions ;
- tableau de financement : - 72,76 millions de francs en ressources, 95,06 millions en emplois et un résultat global de - 22,29 millions, qui sera prélevé sur le fonds de roulement.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2022, le fonds de roulement prévisionnel s'élèverait à 353 801 858 francs, équivalent à 95 jours de fonctionnement.

## Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava, avec le contreseing de Yannick Slamet, membre du gouvernement et de Christopher Gygès, avec le contreseing d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-433/GNC du 26 février 2019 portant approbation des tarifs et redevances en matière de télécommunications.

Depuis 2019, l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) a cessé le déploiement de nouveaux sites 2G afin de préparer l'arrêt commercial de cette technologie, le 1<sup>er</sup> avril 2023. Cette décision d'arrêt des sites 2G a été validée par le conseil d'administration de l'OPT-NC, puis par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le 20 octobre 2020.

Or, à la suite de plusieurs rencontres avec les principaux acteurs concernés par l'utilisation de terminaux M2M compatibles uniquement 2G, il est apparu nécessaire de leur laisser un délai supplémentaire pour permettre un renouvellement de leurs flottes de terminaux dans de bonnes conditions. Ces terminaux M2M sont principalement utilisés dans le cadre de mesures de suivi et surveillance des véhicules, de mesures environnementales, des systèmes d'alarmes, ou de communication par internet.

Ce délai supplémentaire de deux ans (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025) permettra également de poursuivre l'accompagnement des Calédoniens utilisant toujours des terminaux compatibles uniquement 2G vers des terminaux 3G/4G.

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif aux installations susceptibles de constituer un obstacle à la navigation aérienne intérieure.

À l'extérieur des zones de dégagement, l'établissement de certaines installations qui, en raison de leur hauteur, pourraient constituer des obstacles à la navigation aérienne intérieure est désormais soumis à une autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'arrêté est pris en application de la délibération n° 76/CP du 22 avril 2022, afin de préciser le type d'ouvrage soumis à autorisation ainsi que les modalités de délivrance de celle-ci. Il précise également les installations soumises à une obligation de balisage diurne et/ou nocturne.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC). Elle est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 1,3 million de francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme - 61 749 700 francs en recettes et à 42 500 000 francs en dépenses.

Le budget global 2022 du PANC est ainsi arrêté à la somme de 5,38 milliards, dont 2,09 milliards en dépenses et en recette de la section de fonctionnement et 1,54 milliard en dépenses et 3,28 milliards en recettes pour la section d'investissement. Cette dernière présente donc un suréquilibre de 1,73 milliard.

Le port prévoit un fonds de roulement inférieur à deux milliards de francs à la clôture 2022 avec une quasi-disparition de son fonds de roulement de fonctionnement. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de 32 % de recettes entre 2018 et 2021, et des dépenses de fonctionnement qui sont quasi-incompressibles.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2015-731/GNC du 6 mai 2015 fixant les tarifs du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement public.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié, le 26 janvier 2022, les tarifs PANC applicables aux usagers et concessionnaires. Cette modification a permis notamment de créer une redevance portuaire de stationnement des marchandises (RDSM), en remplacement de la taxe de magasinage.

Afin de répondre à la demande de certains opérateurs économiques, le port souhaite introduire un mécanisme de suspension du délai de franchise en cas de contrôle sur les marchandises, conteneurs et matériels divers effectué par les services de la Nouvelle-Calédonie compétents en matière douanière, phytosanitaire et de contrôle sanitaire aux frontières.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la RDSM a mis en exergue la nécessité de faire évoluer les modalités de sa tarification, en optant pour sa forfaitisation partielle et en modifiant certains délais de franchise de la manière suivante :

- versement de la partie forfaitaire de la RDSM dès le vu à quai de la marchandise ou dès son entrée sur le terminal ;
- versement de la partie complémentaire de la RDSM au-delà du délai de franchise.

En second lieu et en contrepartie de la forfaitisation d'une partie de la redevance, il est envisagé d'allonger les délais de franchise initialement fixés à 6 et 10 jours à respectivement 15 et 19 jours.

Un tel dispositif permettrait d'assurer au PANC un rendement annuel de la RDSM d'environ 95 millions de francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** sollicite l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité à l'ordre du jour de sa prochaine séance publique des projets de texte suivants :

- projet de délibération portant sur le plan pluriannuel d'investissements de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2022 à 2024 ;
- projet de délibération modifiant la délibération n° 217 du 29 mars 2022 portant sur la création du plan pluriannuel d'investissements de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2022 à 2024 ;
- projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022 ;
- projet de délibération relative à l'ajustement d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget principal propre 2022 de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération relative au rapport sur les risques extérieurs de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération portant diverses mesures d'ordre sanitaire et social ;
- projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 60/CP du 30 mars 2017 portant création organisation et fonctionnement de l'Agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI-NC) ;
- projet de loi du pays relative à la participation des salariés aux réserves opérationnelles ;
- proposition de délibération modifiant la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics ;
- désignation de rapporteurs spéciaux du congrès sur les textes suivants : avant-projet de loi du pays instituant une taxe sur les plus-values immobilières privées et avant-projet de loi du pays portant création de la taxe pour le développement et la promotion du tourisme de croisière ;
- projet de délibération relative au schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2171/GNC du 21 septembre 2022 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte.

Christopher Gygès, membre du gouvernement chargé de l'économie numérique, de l'économie de la mer, de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, du dialogue social et du suivi des zones franches, porteur du projet de délibération relative au schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie est en mission en France au moment de l'ouverture de la séance publique, programmée le jeudi 6 octobre à partir de 8 h 30. Son cabinet a donc sollicité le retrait de ce projet de délibération de l'ordre du jour de la séance publique.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2016-437/GNC du 9 mars 2016 portant création du label « Case numérique ». La gestion du label « Case numérique » (labellisation, suivi sur la garantie des prestations, octroi d'aide financières) est toujours assurée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, mais sur proposition de la direction compétente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de la bibliothèque Bernheim. Elle est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de - 1,571 360 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de zéro franc en recettes et à deux millions de francs en dépenses.

Le budget global 2022 de l'établissement est arrêté à la somme de 468,55 millions de francs, dont 319,09 millions en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement, et 77,87 millions de francs en dépenses et 149,45 millions de francs en recettes pour la section d'investissement. Cette dernière présente donc un suréquilibre de 71,58 millions.

Pour mémoire, le fonds de roulement de l'établissement s'élevait à 131 127 616 francs au 31 décembre 2021, soit 161 jours de dépenses de fonctionnement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2012-1257/GNC du 29 mai 2012 portant diverses mesures relatives à la promotion et au développement du sport d'excellence en Nouvelle-Calédonie. Les modifications portent essentiellement sur :

- l'actualisation de la liste des disciplines sportives (et quotas par discipline) prises en compte dans le cadre de la promotion et du développement du sport d'excellence ;
- la liste nominative des athlètes bénéficiant du dispositif.

La liste des sportifs concernés fera l'objet d'un arrêté spécifique.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé et pris en charge **un** parcours individualisé de formation professionnelle continue. La prise en charge est limitée au versement d'une indemnité d'équipement et d'installation, fixée à 100 % du salaire minimum garanti (SMG) en Nouvelle-Calédonie.

## Au visa de Thierry Santa et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 8 567 156 francs à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), dans le cadre du financement pour l'année 2022 de l'opération n° VI-6-T5.0-1 « *Acquisition d'équipements scientifiques - programme au fil de l'eau* » du contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017 à 2022.

Le programme présenté par le CRESICA s'élève à 27 203 026 francs et correspond au financement de quatre sous-opérations, au profit de l'Université de la Nouvelle-Calédonie,

l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Le programme présenté par l'IRD concerne l'achat d'un bio-analyseur et d'un réseau d'hydrophones pour un montant total de 8 567 156 francs.

### **Au visa de Thierry Santa, de Yoann Lecourieux et de Christopher Gygès membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué d'une subvention de 417 229 francs à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), dans le cadre du financement pour l'année 2022 de l'opération n° VI-6-T5.0-1 « *Acquisition d'équipements scientifiques - programme au fil de l'eau* » du contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017 à 2022.

Le programme présenté par le CRESICA s'élève à 27 203 026 francs et correspond au financement de quatre sous-opérations, au profit de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Le programme présenté par l'IFREMER concerne l'achat d'un courantomètre pour un montant total de 2 086 143 francs. La participation de la Nouvelle-Calédonie sur cet achat est de 417 229 francs.

### **Au visa de Thierry Santa et de Joseph Manauté, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener une campagne scientifique dans le Parc naturel de la mer de Corail.

Avec le support du navire *Amborella* de la Nouvelle-Calédonie, les agents de Météo-France effectuent chaque année une à deux campagnes en mer, de dix jours consécutifs, visant à entretenir les stations météorologiques pour le compte de la Nouvelle-Calédonie au sein du Parc naturel de la mer de Corail. Trois plongeurs de l'IRD accompagneront la mission « Météo-France » durant le mois d'octobre 2022, pour une durée de 10 jours, aux fins de collecte de données et sans incidence environnementale. L'objectif est d'optimiser le coût d'une telle opération mais aussi le nombre de places à bord, tout en contribuant à la collecte de données scientifiques utiles, pour améliorer la compréhension des rôles et fonctionnement des écosystèmes du Parc.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marie Pagnot en qualité de notaire associé au sein de la société civile professionnelle « Office notarial Philippe Bernigaud, Antoine Bergeot, Emmanuel Chenot et Raphaël Girard », notaires associés à Nouméa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 200 000 francs à l'association « Paradis Redux », dans le cadre de la poursuite de ses actions de promotion de la francophonie.

L'association œuvre depuis 2020 en faveur de la découverte du film *L'île la plus proche du paradis*, tourné en langue japonaise en 1984. Elle a d'ailleurs participé à la traduction du film en français, qui sera visible à partir de 2022. Cette subvention doit lui permettre de créer un matériel d'information bilingue qui sera distribué aux spectateurs du réseau des Instituts et Alliances françaises au Japon.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 160 millions de francs de subventions exceptionnelles à 18 communes de la Nouvelle-Calédonie pour 2022.

À la suite d'une décision du tribunal administratif concernant les crédits de réajustement du Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement, plusieurs communes devaient rembourser un trop perçu. Compte tenu de la situation difficile pour les communes à rembourser le trop perçu, il a été proposé en 2021, de leur apporter une aide financière et un échelonnement du remboursement de leur dette (d'un montant total de 683 millions de francs) sur plusieurs années.

Pour l'exercice 2022, de nouveaux crédits de paiement de 160 millions de francs ont ainsi été votés. Sur les 24 communes concernées, 18 ont sollicité le bénéfice de ce dispositif (Boulouparis, Canala, Dumbéa, Farino, Kaala Gomen, Koné, Koumac, La Foa, Lifou, le Mont-Dore, Ouvéa, Païta, Pouembout, Poya, Sarraméa, Touho, Voh et Yaté).

Ces modalités permettront à la Nouvelle-Calédonie de lisser la dépense sur son budget

## Arrêtés de désignation

---

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté le remplacement du représentant de la Confédération des syndicats des travailleurs de Calédonie-force ouvrière (CSTC-FO) au sein du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT). Ainsi, Jérôme le Péchoux est désigné en remplacement de Firmin Trujillo.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné les membres à la conférence régionale du sport et à la conférence des financeurs du sport en Nouvelle-Calédonie.

La conférence régionale du sport en Nouvelle-Calédonie doit aboutir à l'élaboration du plan sportif territorial (PST) de Nouvelle-Calédonie. La conférence des financeurs du sport, concerne l'attribution des crédits de l'Agence nationale du sport (ANS) pour l'année 2022. Elles sont toutes les deux composées de quatre collèges :

1. le collège des représentants de l'État ;
2. le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;



3. le collège des représentants du mouvement sportif ;
4. le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.

Le mandat des membres des conférences est fixé à 5 ans, renouvelable une fois.

Dans l'objectif de la mise en place de ces conférences au mois d'octobre, Mickaël Forrest est désigné comme représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Grégory Armien est désigné suppléant.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative des représentants des organisations syndicales siégeant à la Commission consultative de la certification professionnelle (CCCP).

Le Mouvement des entreprises de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) a demandé le remplacement de deux de ses représentants comme suit :

- Audrey Cado, titulaire, en remplacement d'Anne-Françoise Floch ;
- Caroline Valdecasa, suppléante, en remplacement d'Hervé Stenfort.

En outre, la Fédération des fonctionnaires a également demandé à modifier ses représentants comme suit :

- Benoit Lamothe, titulaire, en remplacement de Lionel Woreth ;
- Lionel Woreth, suppléant, en remplacement de Sandra Gope.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné les 14 membres du conseil d'administration du Service médical interentreprises du travail (SMIT) comme suit :

*Quatre représentants des salariés sur proposition des organisations syndicales de salariés :*

- Charles Tufale pour l'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ;
- Henriette Streter pour l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ;
- Nathalie Chainé pour l'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (UT CFE-CGC) ;
- Béatrice Amole pour la Confédération des syndicats de travailleurs de Calédonie-force ouvrière (CSTC-FO).

*Quatre représentants des employeurs sur proposition des organisations professionnelles d'employeurs :*

- Marie-Claire Marechal pour le Mouvement des entreprises de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) ;
- Henri Tiedrez pour le Mouvement des entreprises de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) ;
- Viviane Damiens pour la Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) ;
- Patrick Nicol pour l'Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC).

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Thomas Bertin en qualité de directeur adjoint de l'Aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **six** avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé **11** autorisations de travail et **huit** demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret pris en application de certaines dispositions de la loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure ainsi que diverses mesures dans le domaine des armes. Le projet de décret tire les conséquences de plusieurs articles de la loi du 24 janvier 2022, notamment en ce qui concerne les agréments des armuriers et le quota d'armes des tireurs sportifs. En outre, il redéfinit les obligations applicables aux détenteurs d'armes héritées ou trouvées, ainsi que les démarches à effectuer via le système d'information sur les armes.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.